

Préambule :

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.
-

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en oeuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1er degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une réflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale: les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

La trame comprend l'**ANNEXE 1 PEDT**, l'**ANNEXE 2 PEDT-PLAN MERCREDI** et l'**ANNEXE 3 facultative 13-25 ans** qui seront proposées en vue de la signature de la convention par la collectivité qui a la compétence péri-scolaire. Pour le renouvellement d'un PEDT fournir les compte-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse pedt-jura@ac-besancon.fr:

- Annexe 1 PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en oeuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

Préalable pour un renouvellement : fournir les comptes-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

- Territoire concerné : Commune de Prémanon

- Existence d'une convention globale de territoire : OUI

La convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF, la communauté de communes et les 4 communes de la station, Bois d'amont – Lamoura – Les Rousses - Prémanon

La CTG comprend des champs d'action petite enfance, Enfance, handicap, et parentalité qui sont en lien avec la politique éducative locale.

- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : non

1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Commune de Prémanon
- Périscolaire : Commune de Prémanon
- Extrascolaire : Centre Prémonval (association Saint Etienne de Meaux)
- Petite-enfance : Commune de Prémanon

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
Prémanon	Ecole de Prémanon	Primaire	Publique

ETAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

	En public	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	51	0	
Six ans et plus	81	6	
Total	132	6	

2.2 Spécificités territoriales :

La Commune de PREMANON se situe au Sud-est du département du Jura, dans le canton de MOREZ. Le territoire communal de 2 818 hectares se compose de forêts et de pâturages. Le relief est une succession étagée de plateaux, entrecoupés de vallées, de pentes et de monts, du Pont des Rivières à 777 m jusqu'au sommet du massif des Tuffes qui culmine à 1 417 m.

PREMANON compte, en 2023, 1 233 habitants et fait partie de la Communauté de Communes de la Station des Rousses Haut-Jura et se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Parmi ses objectifs prioritaires, la municipalité cherche à donner au village une dimension humaine et sociale. Ce projet se traduit par une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population, mais aussi par l'appropriation, par les plus jeunes, de la géographie et de l'histoire de la commune. Ses habitants sont en effet de moins en moins originaires du plateau et sont venus nombreux s'installer pour travailler en Suisse

2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour : 2

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins 1/2 journée	Vacances
Prémanon ALSH communal	X	X	X	X	
Prémanon Centre Prémonval					X (Vacances de printemps et d'automne)

2.5 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

+ ressources ou dispositifs qui peuvent être mobilisés pour soutenir la continuité éducative (Contrat d'accompagnement à la scolarité, Cité éducative...)

- Salle polyvalente
- Bibliothèque
- Espace des mondes polaires (musée, patinoire)
- Terrain de sport en extérieur (Tennis, basket, modules de skate parc)
- Terrain de pétanque – espace de jeux libres
- Aire de jeux
- Piste de luge
- Un club VTT, ski, pétanque, orientation, patinage, curling, gym volontaire, yoga, zumba
- Chorale
- Association Les mots mêlés
- Association scolaire, sportive et culturelle de Prémanon (ASCCP)
- Compagnie Atypuck
- CCAS

ETAPE 3 : Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole de Prémanon

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : 51
Elémentaire : 81
TOTAL : 132

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Maternelle :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h35-11h35	8h35-11h35	8h35-11h55	8h35-11h35	8h35-11h35
Horaires après-midi	13h40-15h50	13h40-15h50		13h40-15h50	13h40-15h50

Elémentaire :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h35-11h45	8h35-11h45	8h35-11h55	8h35-11h45	8h35-11h45
Horaires après-midi	13h50-15h50	13h50-15h50		13h50-15h50	13h50-15h50

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

■ Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 6h45-8h30	3	12	22	37
Pause méridienne : 11h35-13h50	12	30	66	108
Horaires après-école : 15h50-18h15	7	14	40	61

Taux d'encadrement : Moins de 6 ans : 1 pour 14 – Plus de 6 ans : 1 pour 18

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi, école le mercredi matin

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 6h45-8h30	3	6	17	26
Pause méridienne : 11h50-13h40	3	7	19	29
Horaires après-midi : 13h40-18h15	3	5	7	15

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X			X	Salle d'activités à l'école maternelle et Salle verte à l'école élémentaire
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X			X	Salle de motricité à l'école maternelle + possibilité d'utilisation de la salle polyvalente pour les TAP
Il existe des cours de récréation	X			X	Cour fermée à l'école maternelle, cour non clôturée pour l'école élémentaire
Accès à un préau	X			X	

Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	
Le mobilier est adapté	X			X	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	X			X	

3.6 Les grands axes du projet d'école :

Le projet est en cours de réécriture pour l'année 2025-2026, avec une nouvelle équipe enseignante. Nous mettrons cette partie à jour lorsque l'école aura finalisé son projet.

Les grands axes sont pour le moment les suivants :

- Les apprentissages et le suivi des élèves
- Climat scolaire, écoute et bien être des élèves, avec une vigilance particulière au harcèlement scolaire et à l'intégration des nouveaux élèves.
- La nature, éducation au développement durable
- Le sport, marqueur de solidarité, d'expression et un élément de santé important
- La culture, marqueur de curiosité et de rencontre, l'école doit être moteur pour favoriser son accès.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1^{er} septembre au 31 août.

Le projet pédagogique est réécrit chaque année, pour l'année 2025-2026 les objectifs pédagogiques sont :

- Le « vivre ensemble »
 - Faire attention à l'autre
 - Ecoute, rencontre et échange
- Les enfants et les découvertes culturelle
 - Favoriser l'expression, l'imaginaire
- L'enfant et son environnement
 - Trouver sa place
 - Respect mutuel

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 45 minutes
- Nombre de services : 2 services
- Mode de livraison : liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants de l'école maternelle déjeunent au premier service, (11h45-12h40), puis sieste pour les Petites Sections, récréation pour les moyens/grands.

Les enfants de l'école élémentaire déjeunent au second service (12h45-13h40) : ils ont un temps de récréation avant de déjeuner (11h45/12h35), et reprennent la classe à 13h50.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés			X	Travail en cours sur l'aménagement de la cour de l'école maternelle ainsi que sur l'aménagement du centre village qui implique un nouveau dessin de la cour, comme l'école élémentaire à une cour ouverte.
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			Le changement d'horaire de 10 minutes permet aux élèves d'avoir un temps plus souple pour les repas.
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			X	Nécessité de 2 services
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité			X	Les familles ont le planning des TAP et inscrivent leur enfant
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			

Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles			X	Nous essayons de favoriser ces moments individuels dans le collectif. Cela n'est malheureusement pas toujours possible.
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		Cependant, cette proposition est à l'étude, entre Ecole et périscolaire. C'est un temps à construire ensemble.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			Groupe d'analyse des pratiques 3 fois par an pour l'équipe de l'ALSH.

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : 15h50-16h50
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant : Les APC sont mis en place juste après la classe, en même temps que les TAP. Le temps du goûter est prévu après les APC et TAP.
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions : Par le conseil des maîtres cependant, les APC n'étant pas obligatoires, les parents décident où inscrire leur enfant (TAP ou APC). Le conseil des maîtres soumet une proposition.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée des enfants	X			

Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur			X	Pas mis en place à l'école sous forme de signature
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			X	
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	X			Réunion de rentrée permet harmonisation des règles.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			Réécriture en cours de la convention de mutualisation
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Projet particulier de scolarisation (PPS) est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	Le PPS n'est pas travaillé avec l'accueil de loisirs. Nous allons tendre à modifier cela pour une meilleure prise en charge des enfants
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			

ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs/crèche.

NOM du SITE : Commune de Prémanon

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents : Curiosité de voir comment les différents acteurs travaillent ensemble et comment cela s'harmonise. Nos enfants passent une plage horaire importante au sein de ses structures cela est important de voir comment est mis en place la continuité qui pour nous est visible lorsque nous déposons nos enfants.**
- **Enseignants : Complémentarité et concertation. Avoir un outil commun, une façon commune de travailler au quotidien pour les enfants et les familles**
- **Equipe d'animation : Ce sont les grandes lignes directrices de notre fonctionnement, cela nous permet de créer du lien et de travailler « main dans la main ».**
- **Equipe crèche : Cohérence entre les structures. Ce qui est mis en place chez les plus petits est repris ensuite pour l'école et l'accueil de loisirs. Cela permet une véritable continuité éducative.**

4.2 Définition de 4 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

Objectif 1 : Accorder une attention particulière aux compétences psychosociales des enfants.

Objectif 2 : Favoriser l'ouverture à la culture, au patrimoine et au développement durable.

Objectif 3 : Former un citoyen, responsable, autonome et solidaire.

Objectif 4 : Favoriser un parcours harmonieux de l'enfant dans la collectivité et dans son quotidien.

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

Objectif 1 : Accorder une attention particulière aux compétences psychosociales des enfants.

	Descriptions	Acteurs concernés	Temporalité
Action 1	Harmoniser les règles de vie, associer les enfants à la qualité de leur cadre de vie.	Ecole / ALSH	Toujours
Action 2	Mettre en place de groupes de travail : groupe maternelle et groupe élémentaire, groupe inter-structures.	Ecole / Crèche / ALSH	Deux trois fois dans l'année scolaire
Action 3	Assurer des temps d'écoute avec les enfants pour apprendre à résoudre des problèmes et communiquer efficacement.	ALSH	Régulièrement
Action 4	Intégrer les élèves au sein de la communauté éducative : <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à un accueil bienveillant des nouveaux élèves et de leur famille • Sensibiliser tous les élèves à la qualité de l'accueil qu'il faut réserver à chacun (empathie/politesse) 	Ecole / Crèche / ALSH	Toujours
Action 5	Être vigilants face aux situations pouvant provoquer un sentiment de harcèlement. <ul style="list-style-type: none"> • Protocole : « d'inquiétude partagée » (PHARE) • Traces écrites laissées pour une bonne communication au sein des équipes 	Ecole / ALSH	Chaque année
Action 6	Favoriser des actions/projets impliquant toutes les classes d'âge de l'école : <ul style="list-style-type: none"> • Rentrée en musique • Olympiades • Gouters 	Ecole	Chaque année
Action 7	Ecouter les émotions des enfants : <ul style="list-style-type: none"> • Découvertes des émotions • Cabanes à émotion 	Crèche	Chaque année
Action 8	Apprendre et comprendre ses émotions	ALSH	Régulièrement
Action 9	Veiller à l'égalité filles - garçons	Ecole / Crèche / ALSH	Toujours
Action 10	Mettre en place des formations et groupes d'analyse des pratiques pour renforcer les compétences du personnel	ALSH/Crèche/Ecole	Régulièrement

➤ **Objectif 2** : Favoriser l'ouverture à la culture au développement durable et au patrimoine

	Descriptions	Acteurs concernés	Temporalité
Action 1	Cycle TAP autour de la danse, du chant et du théâtre	ALSH	4 cycles dans l'année
Action 2	Mise en place d'activités manuelles	ALSH	Régulièrement

Action 3	Création d'un spectacle	ALSH	Avril, Mai, Juin 2026
Action 4	Visites de musées	ALSH	Les mercredi après-midi.
Action 5	Accéder aux lieux culturels et artistiques : <ul style="list-style-type: none"> • Projet « école et cinéma » • Programmation « Côté cour » • Visites de musées, expositions ou salons 	Ecole	Pluri annuel
Action 6	Sensibiliser à la connaissance de l'environnement, faire « école dehors » : <ul style="list-style-type: none"> • Appui sur l'ATE et autres zones de proximité pour connaître l'environnement local • Projet Jardin • Projet cabane 	Ecole	Pluri annuel
Action 7	Vivre des projets artistiques et/ou culturels : <ul style="list-style-type: none"> • Pratique artistique • Projets d'écriture, concours littéraires 	Ecole	2025-26
Action 8	Favoriser toutes les sorties extérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Sortir en tout temps et en forêt • Projet potager 	Crèche	Pluri annuel

➤ **Objectif 3 :** Former un citoyen, responsable, autonome et solidaire.

	Descriptions	Acteurs concernés	Temporalité
Action 1	Récolte de stylos et feutres pour la lutte contre la Neurofibromatose	Ecole / ALSH / Crèche	Toujours
Action 2	Sensibilisation autour des déchets et du gaspillage	ALSH	Toute l'année
Action 3	Mise en place de temps intergénérationnels	ALSH / CCAS	3 rencontres dans l'année
Action 4	Sensibilisation à l'environnement	ALSH	Régulièrement
Action 5	REAAP : Alimentation	Crèche / ALSH	16 Octobre 2025
Action 6	Comprendre les enjeux citoyens liés à l'alimentation : <ul style="list-style-type: none"> • D'où viennent les aliments que nous mangeons ? • Comment sont-ils produits ? • Comment agir (comment cuisiner, comment consommer) pour un meilleur impact écologique et sanitaire ? • Visites : SICOPAL, chèvrerie 	Ecole : Deux classes (cycle 3)	Année 2025-2026
Action 7	Aire terrestre éducative (ATE) Gérer une zone naturelle : la préserver / l'aménager	Ecole	Pluri annuel
Action 8	Apprendre à penser, à débattre, à décider ensemble, s'exercer à une pratique démocratique : <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers philo • Elections de délégués • Conseil des élèves 	Ecole élémentaire	2025-2028

Action 9	Favoriser l'autonomie des enfants : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps de faire chaque action • Self-service pour le temps des repas 	Crèche	Pluri annuel
----------	---	--------	--------------

- **Objectif 4 :** Favoriser un parcours harmonieux de l'enfant dans la collectivité et dans son quotidien.

	Descriptions	Acteurs concernés	Temporalité
Action 1	Mise en place de temps de travail pour harmoniser les règles de vie et les temps de transition	Ecole / ALSH / Coordinatrice	Tous les jeudis à 14h
Action 2	Actualiser la convention d'utilisation du matériel et des locaux	Réalisé par coordinatrice en relation avec l'école, l'ALSH et la crèche	Réunion de rentrée 2025 Convention prête pour présentation au 2nd COPIL, 2025-2026.
Action 3	Préparation des familles à la rentrée en maternelle	Crèche lien avec école et ALSH	Mai-Juin de chaque année
Action 4	Projet de redéfinition de la cour de l'école maternelle	Ecole / ALSH	2026
Action 5	Pertinence du rythme de l'enfant au fil de sa journée et de son parcours global dans la collectivité	Ecole / ALSH / Crèche	Toujours

Mise en œuvre et animation du PEdT

- **Pilote du PEDT : Camille VENON, Educatrice de jeunes enfants, directrice de la crèche de PREMANON**

- **Composition du comité de pilotage :**
Il convient d'assurer à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports), avec la possibilité d'ouvrir à différents partenaires locaux, notamment des associations locales.
 - Maire, et adjoint chargé du dossier
 - Membres de la commission enfance, jeunesse et vie scolaire
 - Directrice générale des services
 - Directeur d'école, maternelle et élémentaire : Rodolphe Bouton
 - Directeur de l'accueil de loisirs : Christoph Poupelain
 - Directrice de la crèche, pilote du PEdT : Camille Venon
 - Parents délégués (dans l'idéal : 1 maternel et 1 élémentaire)
 - Représentant de la DDCSPP
 - Représentant DSDEN

- **Périodicité des réunions : 1 par an, permet de faire un bilan et de lancer les objectifs particuliers à l'année.**

- **Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives : (commission scolaire, groupe de travail thématique...)**

Temps d'échange entre :

- Directeur d'école, maternelle et élémentaire : Rodolphe Bouton
- Directeur de l'accueil de loisirs : Christoph Poupelain
- Directrice de la crèche, pilote du PEdT : Camille Venon

Selon les thèmes abordés, possibilité de faire participer :

Les parents, les enfants, des élus et la directrice générale des services.

- **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendus écrits, prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges, résolution de difficultés, réalisation d'actions concrètes pour répondre aux objectifs partagés...

- Comptes-rendus de COPIL

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :

- Prémanon – Accueil de loisirs communal « Les petits Jurassiens »

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert : 6h45-8h35 / 11h55-18h15

Nom de l'accueil de loisirs 1 : Accueil de loisirs Maternel (PPE)

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 6h45 à 8h30	4	8	0	12
Pause méridienne : 11h55 à 14h00	2	9	0	11
Horaires après-midi : 14h00 à 18h15	2	7	0	9

Nom de l'accueil de loisirs 2 : Accueil de loisirs élémentaire

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 6h45 à 8h30	0	2	15	17
Pause méridienne : 11h55 à 14h00	0	3	18	21
Horaires après-midi : 14h00 à 18h15	0	1	9	10

Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi	X			Activités en commun entre les deux pôles d'accueil de loisirs ainsi qu'avec la crèche parfois
Une charte de bon usage des locaux est mise en place	X			
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	X			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi		X		
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi			X	
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi	X			
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	X			

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	X			
Les activités proposées sont diversifiées	X			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	X			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons			X	
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	X			

Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	X			
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	X			Formation du personnel, Accessibilité, prise en compte des besoins spécifiques le cas échéant lors des activités

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	X			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	X			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	X			
Des partenariats existent avec des structures locales (Associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	X			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	X			
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	X			

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	X			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	X			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	X			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	X			

L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	X			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	X			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	X			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités	X			

Type d'activités proposées le mercredi :

- ⊖ Activités artistiques : Peinture, chant, danse, théâtre...
- ⊖ Activités scientifiques : création d'un volcan et explication autour d'une éruption
- ⊖ Activités de découverte de l'environnement : Balade en forêt et découverte des empreintes d'animaux et insectes
- ⊖ Activités écocitoyennes : Maquette et sculpture à partir de récup de bouteilles et conserves..., sensibilisation au tri et travail sur le cycle de l'eau
- ⊖ Activités physiques et sportives : Rollers, patin à glace, course d'orientation, Tir à l'arc, Ultimate, Hockey...

Partenaires :

- ⊖ Associations culturelles et environnementales : CPIE, Mots mêlés
- ⊖ Équipements publics : musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...
- ⊖ Structures privées : fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation :

- ⊖ Intervenants associatifs rémunérés : Intervenant CPIE
- ⊖ Intervenants associatifs bénévoles : Mots mêlés
- Intervenants de statut privé non associatif : libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...
- Parents
- ⊖ Personnels municipaux : éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...